

Une rentrée dans la mêlée !

Lettre d'information de la Communauté de Communes du Bassin de la Bourbeuse N°18

Une rentrée dans la mêlée !

INAUGURATION D'UNE STATION D'EPURATION ECOLOGIQUE

Samedi 8 septembre 2007 restera une date importante dans la vie de notre Communauté de Communes.

Cette date marque l'aboutissement d'un des plus lourds dossiers mené au cours du mandat actuel. La nouvelle station traite les eaux usées des 7 communes du bassin Nord : actuellement Fousse-magne, Cunelières, Montreux-Château « bas » et à terme Montreux-Château « haut », Bretagne, Petit-Croix, Novillard et Fontenelle. Le coût de la station est de 2108841 € HT. Le coût de la 1^{ère} tranche (réseau Nord) est de 1 669 037 € HT.

Cette station d'épuration est classique sur son mode de traitement des effluents, de type boues activées. Par contre, elle innove totalement sur le principe de traitement des boues qui en sont issues : une serre de séchage solaire permet de transformer les boues d'un état semi liquide à un état solide (granulés) permettant ainsi un choix élargi parmi les différentes filières de valorisation.



La traditionnelle coupe du ruban tricolore par M. le Préfet du Territoire de Belfort

Sur les 14 communes qui composent la CCBB, l'assainissement collectif regroupe 13 communes : 7 communes pour le bassin Nord (citées plus haut) et 6 communes pour le bassin Sud : Boron, Vellescot, Grosne, Recouvrance, Brebotte et Froidefontaine. Le traitement des effluents pour les 6 communes du bassin Sud s'effectuera à la station du SIAVA à Grandvillars.

La Communauté de Communes réalise chaque année une tranche de travaux pour l'assainissement collectif de l'ordre de 750 000 € HT. **Le Conseil Communautaire a décidé d'alterner chaque année les travaux entre le secteur des communes du Nord et celles du Sud par souci d'équité.**

Les travaux 2007 concernent la liaison Boron/Grandvillars et une cinquantaine de maison de Boron (en cours). La tranche de travaux 2008 (réseau Nord) concernera Montreux-Château. La 14^{ème} commune, Autrechêne sera en assainissement non collectif (habitat diffus). Il en sera de même pour les habitations des 13 communes, non raccordables au réseau collectif.

La 1^{ère} tranche de réhabilitation des assainissements non collectifs démarre en Novembre (45 habitations à Autrechêne). **Au regard de ces chantiers et de leurs coûts, il est manifestement évident que chaque commune ne pouvait réaliser seule de tels travaux. L'assainissement de nos communes a été et demeure le fondement principal de notre communauté de communes.**

Vers une meilleure lisibilité . . .

Même si la création de notre Communauté de Communes date de 1999, il n'en reste pas moins que ces structures souffrent encore d'un déficit d'image certain dans le paysage administratif français.

Aussi, il était nécessaire de communiquer sur notre identité et nos compétences via nos véhicules d'intervention.

Nos missions de service public s'articulent principalement autour de l'**Eau** : son captage, sa distribution et son traitement : les trois gouttes d'eau symbolisent ces trois domaines



Un des véhicules du Service Assainissement

Un partenariat renforcé, des solutions pour l'avenir. . .




Le Président du Conseil Général en visite à la CCBB lors du dernier Conseil Communautaire

Lors de la réunion du Conseil Communautaire du 10 septembre à Brebotte, Yves Ackermann, Président du Conseil Général et du **Syndicat Mixte de l'Aire Urbaine** est intervenu dans un premier temps sur le projet de boucle locale haut débit. Le souhait du SMAU est de proposer une offre de qualité à la totalité des habitants, et des entreprises de notre Communauté. Le niveau de débit minimum acceptable ne sera pas en dessous de 2 mégabits. D'un point de vu technique le dossier est déjà bien avancé : il nous a informé que le Conseil Général prendra 50% du financement ce qui signifie que notre participation avoisinera les 106000€ pour une déserte prévue début 2009.

Le Conseil Communautaire devra donc en débattre. La seconde partie de l'intervention du Président Ackermann a consisté à finaliser le partenariat mis en place avec notre Communauté. Le Conseil Général alloue une subvention annuelle de 80500 € à la CCBB. Elle nous a permis les réalisations suivantes : **conduite d'eau potable** reliant Brebotte et Froidefontaine, **étanchéité du château d'eau** de Froidefontaine, **assainissement non collectif**, **sentiers de randonnée**, **pontons d'arrimage** des plaisanciers à Froidefontaine, **signalétiques**, **site Internet**, **éclairage et fleurissement** de notre siège. Ce partenariat contribue à favoriser le tissu économique local et donc nos entreprises.

ACTIONS ECONOMIQUES, CULTURELLES ET MUSICALES

Economie et Internet : Une liste de tous les acteurs économiques a été établie avec l'aide des municipalités de nos 14 villages. Un moteur de recherche permet de trouver un artisan ou un commerçant par activité ou par communes. D'autre part, si des acteurs économiques sont nouvellement implantés sur le territoire de notre Communauté nous les invitons à communiquer leurs coordonnées afin que nous puissions les inclure dans l'annuaire. Si vous avez également des modifications à apporter ou si vous voulez créer un lien avec notre site n'hésitez pas à nous transmettre les informations utiles. Nos coordonnées : secretariat@cc-bassin-bourbeuse.fr et notre site Internet : www.cc-bassin-bourbeuse.fr

Musique : N'hésitez plus à venir vous inscrire en retirant un formulaire d'inscription auprès de votre Mairie ou sur simple demande écrite auprès de **l'E.I.E.M., Mairie de Frais, 2 rue du Charron, 03.84.23.89.75**. Téléchargement possible sur notre site. 

Peinture : Venez découvrir l'expo de peinture permanente au siège de notre Communauté, vous pourrez ainsi vous évader au gré des toiles de Christiane Lhomme et ce jusqu'à fin octobre.

Directeur de la Publication : L. Massias- Rédaction : L. Conrad. Impression CFI Technologies. Ne pas jeter sur la voie publique.